

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE
**_*_*_*_

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU NORD BASSE-TERRE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Session Ordinaire De Mai 2024

Délibération

N°CC/2024/04/84A

L'an deux mil vingt-quatre, le sept mai, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni en présentiel à la salle de délibérations de la mairie de Deshaies et en visioconférence sous la présidence de Guy Losbar, Président,

Présents : Guy LOSBAR - Fauvert SAVAN - Ephrem GLORIEUX - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - Jeanny MARC-MATHIASIN - Cynthia CHAPOULIE - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Annick ABELA - Philippe DEZAC - Laura GUEPPOIS - Gilbert ROUYARD - David NEBOR - Magalie SALIBUR - Christian JEAN-CHARLES - Edmée MAURIELLO - Joël HILAIRE - Clara RIGAH - Henri JOTHAM

Acte rendu exécutoire
- après transmission
en préfecture le

13 JUIN 2024

- publication sur le site
Internet ou notification,

17 JUIN 2024

Sainte-Rose,
Le 07/05/2024

Absent excusé :

Absents : Adrien BARON - Ferdyl LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Didier MARICEL - Augustin KANCEL - Jocelyne UNIMON - Bruno FELICIANNE - Jacqueline LOLIA - Ginette VEROIX - Benjamin GRACCHUS - Henri YACOU

Votants : 23

Secrétaire de séance : Ketty DELVER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

CANBT - Délibération n° CC/2024/04/84A du 07/05/2024 1

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240613-CC20240484A-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de voix pour : 23

ARTICLE 1 : D'approuver le procès-verbal du 28 mars 2024.

ARTICLE 2 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT**

GUY LOSBAR



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6 Rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre) ou d'un recours

CANBT - Délibération n° CC/2024/04/84A du 07/05/2024 2

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240613-CC20240484A-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024